



OGDEN

| Maire | D.G. |
|-------|------|
| | |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 2 février 2026 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, Samuel Tremblay-Bonsens et Robert Dubois

ABSENTE : Madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-02-029 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout de l'item 10.5 Achat d'une machine à plier.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026

2026-02-030 Il est proposé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait cinq (5) personnes dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé des questions concernant la chasse et les pourvoiries. Le maire a avisé que la municipalité n'est pas responsable de la chasse.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 décembre dernier.

6.3 Dépôt de la décision du comité de démolition

La directrice générale dépose la décision du comité de démolition résultant de la séance publique tenue le 8 janvier dernier.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 19,108.16\$ et les salaires s'élèvent à 16,734.06\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 35,942.22\$.

2026-02-031 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 57,229.12\$;

2026-02-032 Il est proposé par monsieur Samuel Tremblay-Bonsens
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 2 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE



OGDEN

| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Dons

2026-02-033 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement des dons suivants:

| | |
|--|-----------|
| Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff)..... | 100\$ |
| CAB Rediker..... | 2,000\$ |
| Musée Colby-Curtis | 200\$ |
| Memphrémagog Conservation Inc. | 600\$ |
| Sentier Massawippi | 650\$ |
| Fondation de l'Hôpital Memphrémagog. | 1,600\$ |
| Frontier Animal Society..... | 2,500\$ |
| Canton de Stanstead (Fête Nationale)..... | 150\$ |
| | |
| Bibliothèque Haskell..... | 800\$ |
| Phelps Helps | 2,500\$ |
| Cercle des Fermières de Stanstead..... | 1,000\$ |
| École secondaire la Ruche (pour gala méritas)..... | 100\$ |
| Opération Nez Rouge..... | 150\$ |
| Borderline | |
| Players..... | 300\$ |
| Circuit des arts Memphrémagog (commanditaire bronze)..... | 125\$ |
| Festimusik | Stanstead |
| 2026..... | 500\$ |
| Cinéma Haskell..... | 1,000\$ |
| Border | Curling |
| Club..... | 100\$ |

QU'une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

ADOPTÉE

10.2 Contribution financière au Comité du patrimoine d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité du patrimoine d'Ogden a fourni ses prévisions budgétaires pour l'année 2026 à la Municipalité d'Ogden et demande une contribution financière pour ses dépenses;

2026-02-034 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise qu'une contribution financière au montant de 3,065\$ soit octroyée au Comité du patrimoine d'Ogden pour la majorité de ses activités en 2026.

QUE le conseil demande au Comité du patrimoine d'Ogden de lui fournir un budget détaillé distinct pour les dépenses associées à la Fête du 150^e anniversaire de l'industrie du granit, démontrant aussi les contributions financières de la part des compagnies de granit.

QUE le Comité du patrimoine d'Ogden doit continuer à fournir à la Municipalité préavis en avance des projets pour lesquels une contribution financière sera demandée de la Municipalité.



OGDEN

| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

ADOPTÉE

10.3 Entente relative à une servitude de passage sur le lot 5 417 021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden est locataire du lot 5 417 063 en vertu d'un bail avec Conservation de la Nature du Canada (Québec) qui arrivera à échéance le 5 septembre 2032;

CONSIDÉRANT QU'à titre de locataire, la municipalité voit au contrôle de l'accès au lot 5 417 063 et doit veiller à ce que ce lieu soit maintenu et utilisé uniquement à des fins de réserve naturelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit identifier un passage afin de permettre l'accès au lot 5 417 063 qui est enclavé et qu'à ce titre, une description technique de l'assiette d'une servitude a été préparée pour préciser ce passage;

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à une servitude de passage sur le lot 5 417 021 a été préparée;

2026-02-035 Il est proposé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente relative à une servitude de passage sur le lot 5 417 021, pour et au nom de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

10.4 Appui au rapport des travaux de Sentier Nature Tomifobia pour la demande de Véloce III

CONSIDÉRANT QUE Sentier Nature Tomifobia a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière, sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1 janvier 2025 au 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE Sentier Nature Tomifobia transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- des photos des travaux réalisés;



OGDEN

| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- le résultat quant aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres par type de voies cyclables et de sentier polyvalents réalisés (volet 1);
 - nombre d'ouvrage d'art, de structures ou de ponts construits et la longueur de ceux-ci (volet 1);
 - nombre de cases de vélos de stationnement pour vélos (volet 1);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

2026-02-036 Il est proposé par monsieur Samuel Tremblay-Bonsens
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la présentation du rapport des travaux de Sentier Nature Tomifobia, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Richard Violette de Sentier Nature Tomifobia est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

10.5 Achat d'une machine à plier

CONSIDÉRANT QUE la machine à plier de la municipalité ne fonctionne plus et qu'une telle machine est requise pour l'efficacité du travail des employés;

2026-02-037 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'une machine à plier au montant maximal de 1,200.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Exploitation du poste de lavage et du stationnement pour la saison estivale 2026

La directrice générale communiquera prochainement avec M. Jean Marquis et M. Andy Palmer afin de leur demander s'ils sont intéressés à revenir gérer le poste de lavage et le stationnement au quai de Cedarville l'été prochain.

11.2 Après-midi de crible

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE deux (2) après-midi de crible auront lieu à l'hôtel de ville d'Ogden les 22 février et 8 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût maximal de cette activité sera de 50\$;

2026-02-038 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 50\$ pour l'activité de crible.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Adoption du plan de sécurité civile « mis à jour »

CONSIDÉRANT QUE la « Loi sur la sécurité civile » a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » a été adopté et que les municipalités sont tenues de s'y conformer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Ogden désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres et désire se conformer à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de sécurité civile d'Ogden a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le Plan soit mis à jour périodiquement et que le comité a procédé à la mise à jour du Plan en 2025;

CONSIDÉRANT QUE les pages modifiées du Plan ont été transmises aux détenteurs prévus et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits et distribués aux membres de l'OMSC;

2026-02-039 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Plan de sécurité civile « mis à jour » de la municipalité d'Ogden.

QUE copie de la résolution soit acheminée à monsieur Louis Versailles, conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

ADOPTÉE

12.2 Achat de nouveaux EpiPens pour la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acheter quatre (4) nouveaux EpiPens pour le bureau municipal et pour le département de la voirie car ceux présentement sur les lieux expireront prochainement;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour quatre (4) nouveaux EpiPens sera d'environ 360.00\$;

2026-02-040 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le conseil autorise l'achat de quatre (4) nouveaux EpiPens pour la municipalité pour un montant maximal d'environ 360.00\$.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2026.02 modifiant le Règlement no. 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilbert Boileau à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation a eu lieu le 2 février dernier;

2026-02-041 Il est proposé par monsieur Robert Dubois et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le règlement no. 2026.02 modifiant le Règlement no. 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA ».

QUE le présent règlement n° 2026.02 aura pour objet de modifier le Règlement numéro 2024.06 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir au PIIA le prolongement d'une rue existante et également assujettir la construction de nouveaux bâtiments principaux, d'agrandissements importants à la volumétrie des bâtiments principaux et la reconstruction à certains critères selon les secteurs, afin d'assurer une meilleure intégration des projets quant à l'architecture, au secteur et au milieu naturel.

QUE copie de ce règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13.2 Dépôt – Projet de règlement no. 2026.03 modifiant le Règlement no. 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme et ses amendements

Monsieur le conseiller Michel Lesage a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme et ses amendements sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de donner droit de vote au maire lorsque ce dernier assiste aux réunions du comité consultatif d'urbanisme.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Gilbert Boileau et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Dépôt – Projet de règlement modifiant le Règlement no. 2020.06 relatif au comité consultatif en environnement et ses amendements



OGDEN

| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2020.06 relatif au comité consultatif en environnement et ses amendements sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de donner droit de vote au maire lorsque ce dernier assiste aux réunions du comité consultatif en environnement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Samuel Tremblay-Bonsens et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'il a été invité à assister à un exercice de pratique que la GRC tiendra sur le chemin Arnold le 24 février prochain.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre du comité d'aménagement de la MRC le 14 janvier dernier.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2026-02-042 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 26 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.